

LES BADINTER, DEUX COMBATTANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Robert, l'ex-garde des Sceaux qui a aboli la peine de mort, fête ses 90 ans ; Elisabeth, la philosophe, est toujours en pointe pour défendre la laïcité et la cause des femmes, notamment. Un livre raconte les engagements d'un couple hors du commun.

Un étage pour chacun : chez les Badinter, le bureau d'Elisabeth est en haut de l'escalier en colimaçon et Robert a sa tanière dans leur grand appartement qui surplombe les jardins du Luxembourg. Chacun ses combats. Depuis près de quarante ans, le couple irrigue la République avec ses convictions : à la philosophe la défense de la laïcité, des femmes ; au ténor du barreau, l'abolition de la peine de mort, les droits de l'homme... A l'occasion des 90 ans de l'ancien garde des Sceaux le 30 mars prochain paraît la biographie d'Alain Frèrejean qui les érige en « porte-drapeaux » et retrace le destin croisé de ces deux icônes. Deux esprits libres, inséparables mais dissociables. Toujours présents l'un pour l'autre, mais jamais ensemble sur les plateaux télé. L'idée d'écrire ou de participer à un livre sur eux ne les a jamais effleurés, et cette publication irrite Elisabeth Badinter. « C'est quoi cette mode du couple ? dit-elle. Nous ne voulons pas que l'on puisse dire que nous y avons participé ! » Mais, qu'ils le veuillent ou non, leurs engagements sont aussi les nôtres. Extraits. ■



Robert et Elisabeth Badinter, deux enfants de la République, d'Alain Frèrejean, L'Archipel, 320 p., 20 €.

“ **LA FILLE DU LION** Les Bleustein-Blanchet avaient acheté une villa à Villennes, au bord de la Seine. Ils y passaient les week-ends en famille avec leurs trois filles. Le dimanche, ils étaient toujours au moins 20 à déjeuner. Sachant qu'ils tenaient table ouverte, les amis s'invitaient à la fortune du pot. On pouvait y rencontrer Edgar Faure, Michel et Monique Bolloré, François Mitterrand, Raymond Aron, Françoise Giroud, Félix Gaillard, Maurice Bourguès-Maunoury, Jacques Chaban-Delmas. Marcel et Madeleine Dassault venaient

en voisins. Depuis 1956, Robert Badinter fait partie des habitués des dimanches de Villennes. Sachant Marcel Bleustein-Blanchet né sous le signe du Lion, ses invités ont pris l'habitude, à chacun de ses anniversaires, de lui offrir un lion, les uns en peluche, d'autres en bois ou en bronze, voire en papier... et jusqu'à un véritable lion en chair et en os, baptisé « lion Marcel », que le maître de maison s'est naturellement pressé de placer dans un zoo. « Je vais, dit-il, le visiter de temps à autre. Je le regarde, il me regarde, et il rugit. » Cette coutume a donné à Robert l'idée d'offrir également à Elisabeth, la deuxième fille du Lion, un petit éléphant le jour de son anniversaire. Cette tradition, il la continuera fidèlement chaque année, jusqu'à nos jours.

Cette jolie fille aux magnifiques yeux bleu clair, Robert Badinter l'a vue grandir. Elle est née le 5 mars 1944 à Boulogne-Billancourt. Elle adore son père qui le lui rend bien. Faute d'avoir des garçons, Marcel Bleustein l'a élevée, ainsi que ses deux sœurs, dans le dessein de les rendre aussi ambitieuses que des hommes. « Je suis une fille à père », dira-t-elle [...]. En 1966, à 22 ans, la voilà licenciée en philosophie.

Pour Robert, qui vient de rompre avec Anne [l'actrice Anne Vernon], Elisabeth, qui a vingt ans de >

LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

PAR FRÉDÉRIC POTIER, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah)



Pierre Mathis / L'Est Républicain / MaspP

J'ai toujours été frappé par la détermination et la force de conviction d'Elisabeth Badinter, que ce soit dans ses combats contre l'antisémitisme ou en faveur des droits LGBT en particulier. Elle incarne l'idée même de l'intellectuelle engagée contre tous les obscurantismes. Pour nous, hommes et femmes défenseurs résolus des valeurs universalistes, démocratiques et républicaines, elle est une véritable figure de proue. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO RIETH

> moins qu'elle, est la femme idéale. Avec ses yeux étincelants, elle respire l'intelligence et la volonté. Il la connaît assez pour être sûr de ne jamais s'ennuyer à ses côtés. Quant à elle, cet intellectuel fougueux, aussi élégant skieur et cavalier que bon musicien, a tout pour lui plaire. Ils se marient le 1^{er} juillet 1966 à la synagogue de la rue de la Victoire, à Paris.

Robert lui donnera trois enfants en quatre ans : Judith, qui deviendra psychanalyste ; Simon, futur citoyen américain et grande figure de la radio américaine ; et Benjamin, actuel président du directoire de Médias et Régies Europe. Trois prénoms bibliques. Elisabeth trouvera moyen, pendant ses grossesses, de tenir une chronique philosophique dans le journal *Combat*, de préparer le concours du Capes et l'agrégation. [...]

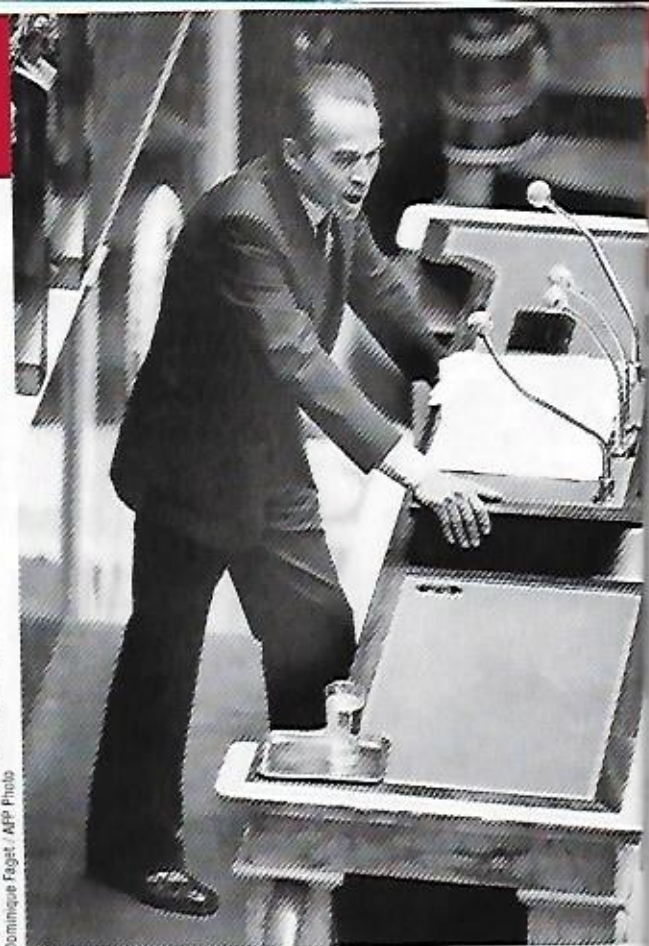
Deux fois, Elisabeth accouchera entre l'écrit et l'oral. En 1973, elle est agrégée de philosophie, ce qui lui vaut, une fois encore, le respect et l'admiration de son père. Elle enseignera au lycée Guillaume-Budé, à Limeil-Brevannes, puis à l'École polytechnique, où elle donne un séminaire de psychologie. « *Les études, j'ai adoré ça, mais ma passion, c'est d'enseigner. J'aimais mes élèves. Quelle joie de voir soudain s'établir le silence, de sentir qu'ils*

vous écoutent, de deviner qu'ils vous comprennent ! »

"M. ABOLITION"

Robert Badinter est la cible préférée de l'opposition, dans les rangs de laquelle beaucoup continuent de l'appeler « M^e Badinter », comme s'il n'était qu'« un avocat de passage au pays du pouvoir », et le surnomment « M. Abolition ». On ne veut voir en lui que le défenseur de Patrick Henry. On le traite d'« avocat des assassins dont le président de la République a fait un ministre de la Justice ». Michel Poniatowski dénonce « la complaisance naturelle de Badinter envers les criminels » et Jacques Chirac, « cet élégant et distingué ministre qui, sous ses lambris dorés, libère les prisonniers, abroge la peine de mort, supprime les quartiers de haute sécurité et les tribunaux militaires, abroge la loi Sécurité et liberté, systématise le droit d'asile, pratique une politique de laxisme caractérisé ».

Mais il y a pire : dans la France entière, une véritable hystérie se déchaîne contre lui. « *De 1981 à 1983, j'ai connu trois années de haine, dira-t-il plus tard. [...] Dans certains commissariats, on disait aux gens : "On ne reçoit pas votre plainte, car le garde des Sceaux n'en veut pas." Chaque fois que je sortais*



Dominique Faget / AFP Photo

"M^e BADINTER", comme le surnomment les rangs de l'opposition, déchaînera l'hystérie contre lui : « *De 1981 à 1983, j'ai connu trois années de haine.* » Ci-dessus, à l'Assemblée, le 17 septembre 1981, défendant son projet de loi contre la peine de mort.

en famille au restaurant, j'étais pris à partie. Il se trouvait toujours un dîneur pour dire à haute voix : "Ily a encore eu un cambriolage dans mon immeuble. A qui la faute ?", et les regards se tournaient vers moi. Même certains de mes amis socialistes se gardaient de prendre ma défense. Leurs plumes étaient gelées. J'étais devenu comme la cousine que l'on cache. Je vivais dans la solitude du coureur de fond. »

L'AMÉLIORATION DES PRISONS

PAR ADELIN HAZAN, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté

Robert Badinter a eu le courage de prendre des décisions qui n'allaient pas dans le sens de l'opinion publique, et il garde aujourd'hui une capacité d'indignation intacte. Son nom est évidemment associé à l'abolition de la peine de mort, mais il a aussi énormément contribué à ce que la peine de prison change de sens : au-delà de la sanction, il s'agissait de prévenir la récidive et de préparer la sortie et la réinsertion. Cela fait écho aux débats actuels

sur le sens de la peine et de l'incarcération. Outre l'amélioration des conditions de détention, avec la création des parloirs libres, l'autorisation de la correspondance et de la télévision dans les cellules en 1985, le droit accordé aux détenus dans certains cas de téléphoner, il a mis en place des solutions alternatives comme les travaux d'intérêt général. Il a également impulsé les mesures d'amnistie et de grâce présidentielle. Tout cela dans un contexte difficile alors

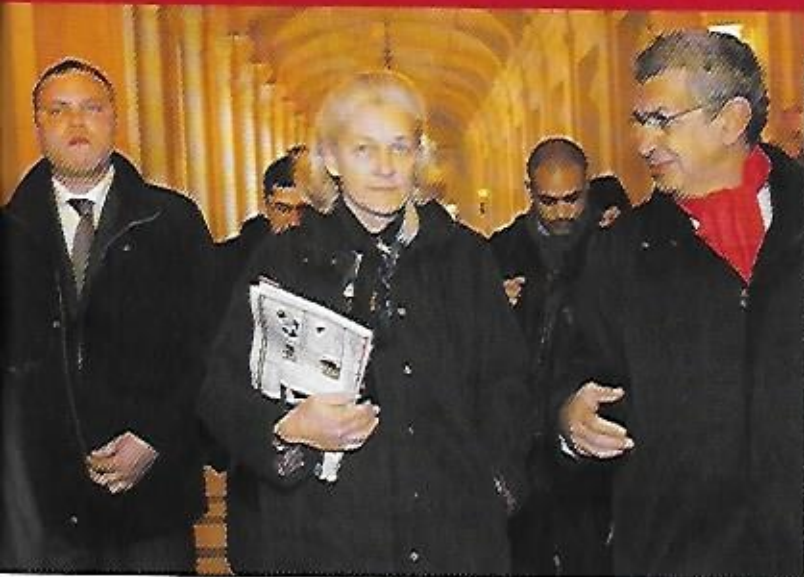
que la loi Peyrefitte Sécurité et liberté avait été votée juste avant qu'il ne devienne garde des Sceaux. Et alors que la surpopulation carcérale était déjà un vrai fléau. Il a eu l'avantage, contrairement à certains de ses successeurs, d'être soutenu par le pouvoir politique. Je l'ai eu comme professeur en fac de droit, il avait ce charisme et cette capacité de conviction qui faisaient notre admiration. Ses combats ne se sont jamais arrêtés, notamment contre la peine de mort dans



Martine Awaad pour "Le Monde" / IP3 / NauPPP

le monde. Il reste une référence pour nous, et suit toujours nos travaux avec attention. Avec cette idée qu'il faut un équilibre entre le respect des libertés et des droits fondamentaux et la sécurité. ■

PROPOS RECUEILLIS
PAR VLADIMIR DE GELINE



Isabelle Simon / Sipa

LES CROISADES D'ELISABETH

Tout commence en 1989 avec l'affaire de Creil, lorsque le principal d'un collège de cette ville ouvrière de l'Oise expulse trois collégiennes musulmanes qui portaient le voile. Motif : atteinte à la laïcité. Fort embarrassé, Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, consulte le Conseil d'État. Celui-ci rend un avis estimant que « le port, à l'école, de signes religieux n'est pas, par lui-même, incompatible avec la laïcité, à condition de n'être ni ostentatoire ni revendicatif ». Et le ministre, soutenu par Danielle Mitterrand, Harlem Désir, Gilles Perrault et Alain Touraine, fait réintégrer les trois jeunes filles dans leur collège.

C'est une lâcheté, estime Elisabeth Badinter. Avec Régis Debray, Alain Finkielkraut et Elisabeth de Fontenay, elle signe dans *Le Nouvel Observateur*, le 2 novembre, une tribune intitulée : « Profs, ne capitulons pas ! », dénonçant un « Munich de l'école républicaine » et réclamant l'exclusion des élèves qui persisteraient à porter le voile en classe.

Un mois plus tard, lors d'un week-end à Saint-Malo – l'une de leurs escapades culturelles –, François Mitterrand la taquine : « Vous êtes intolérante ! Moi, je les trouve charmantes, ces petites, avec leur fou-

lard. » Son mari a beau tenter de détourner la conversation, Elisabeth ne se laisse pas démonter et revient à la charge : « Je suis pour la tolérance, sauf pour ce qui est intolérable. Cette histoire de voile attaque l'égalité des sexes. C'est intolérable. »

Inlassablement, Elisabeth Badinter réitère son opposition à ce signe ostentatoire. Peu importe qu'on la traite, à tort, d'islamophobe. Pas question de se laisser culpabiliser par cet abus de langage. Et elle s'en prend carrément à ceux qu'elle appelle « islamo-gauchistes ». Pour elle, le port du voile tout à la fois manifeste la soumission des femmes et viole le principe de laïcité. [...]

Attentive au drame des banlieues déshéritées et livrées au communautarisme, au sexisme et à l'antisémitisme, Elisabeth Badinter s'intéresse aux enquêtes de Georges Bensoussan, aux témoignages d'enseignants, d'infirmières, de médecins, d'assistantes sociales, de maires, de policiers, de psychiatre, [...]. Comme elle le souligne dans sa préface à l'ouvrage *Une France soumise*, de Georges Bensoussan [Albin Michel] : « Ce qui n'était que "vaguelettes" il y a vingt-cinq ans s'est transformé en lames de fond. Une seconde société tente de s'imposer insidieusement au sein de notre République, tournant le dos à celle-ci. » [...]

«SŒUR ÉLISABETH DE L'IMMACULÉE LAÏCITÉ», tel est le sobriquet que lui ont donné ses détracteurs. Ci-contre, lors du procès intenté contre *Charlie Hebdo*, en février 2006.

LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

PAR RICHARD MALKA, avocat

Le silence. Je me souviens d'Elisabeth Badinter s'avançant à la barre de la 17^e chambre du tribunal de grande instance de Paris, ce mercredi 7 février 2007, pour témoigner au soutien de *Charlie Hebdo* dans le procès des caricatures de Mahomet. La salle, jusqu'alors fiévreuse et saturée de passions judiciaires, bondée de public, de journalistes et de robes noires jamais à court d'escarmouches, s'est immédiatement tue. Elle n'avait pas hésité un instant, elle, la philosophe sérieuse et respectée, à venir témoigner en soutien d'un journal de joyeux trublions. Aucun de nous ne la connaissait personnellement, mais elle était venue défendre la liberté d'expression, parler de Voltaire et de ses « provocations terriblement fortes » en des « termes plus qu'extrêmes » employés deux siècles et demi auparavant « pour faire éclater des vérités interdites » de la « double liberté de pratiquer sa religion et de critiquer les religions ». Elle n'avait pas hésité malgré les risques, les polémiques, l'inconfort de devoir résumer sa pensée à la barre d'un tribunal,



Hannah Assouline

l'exposition aux attaques d'avocats maîtrisant à la perfection les codes du combat judiciaire. Il n'y a pas eu de questions adverses, pas même du tribunal ou du procureur. La grâce, la puissance, l'autorité de son témoignage, a imposé le silence. Ce fut un des grands moments de ce procès. Le silence fut aussi son propos lorsque je l'interrogeais sur l'intériorisation de la peur et la régression démocratique qui en découlait : « Si, par hasard, *Charlie Hebdo* est condamné, c'est le silence qui va s'imposer... C'est le silence qui s'abattra sur nous tous. C'est pourquoi on a peur... on n'a pas envie de finir en se calfeutrants dans une maison de province parce que l'on aura dit un mot de trop. Si les politiques et la justice ne nous aident pas à pouvoir parler, c'est très grave et moi, c'est cela qui me fait peur. » ■ PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE BOU

inter

Hélène Roussel le 5/7

avec, tous les lundis, Renaud Dély, Directeur de la rédaction de **Marianne**

> Le 21 janvier 2006, une vingtaine de jeunes, le « gang des barbares », conduit par Youssouf Fofana, un Français d'origine ivoirienne, a enlevé un jeune juif, Ilan Halimi, au motif d'extorquer une rançon à sa famille ou à la communauté juive. Le 15 mars 2012, à Montauban, un jeune musulman fanatisé, Mohamed Merah, descend de scooter et tire à bout portant plusieurs balles de revolver sur deux parachutistes français d'origine algérienne... Huit jours plus tard, à Toulouse, il s'arrête devant une école juive, ouvre le feu sur un rabbin et ses deux enfants. [...] La nuit du 3 au 4 avril 2017, dans une HLM de Belleville, rue de Vaucouleurs, Kada Traoré, 27 ans, s'introduit par le balcon chez Sarah Halimi, une femme médecin de 65 ans, juive. Pendant une heure, il la torture. Puis, alors même que la police, prévenue rapidement, se trouve dans l'immeuble sans intervenir, il jette sa victime par la fenêtre en criant : « J'ai tué le sheitan [démon], Allah akbar ! » [...]

Devant cette recrudescence de l'antisémitisme, et dans l'indifférence générale, des centaines de familles juives quittent la France pour Israël. Interrogé à ce sujet, Robert Badinter répond : « Je refuse absolument de partir, de céder. En aucun cas, il n'est envisageable de quitter la France. Il ne faut jamais céder. » Sa femme va plus loin encore. Elle accuse les pouvoirs publics d'avoir laissé « des prédicateurs en tout genre, payés par l'Arabie saoudite ou d'autres émirats, venir prêcher dans nos banlieues ». Et parle de « ceux qui laissent la charia prévaloir sur les lois de la République ». Ah, oui, vraiment, Elisabeth Badinter est dérangeante. Tous ceux qui croient avoir la science infuse la critiquent sans pitié. Certains la traitent de « sœur Elisabeth de l'immaculée laïcité ». Heureusement, elle a un bouclier : la réputation d'intégrité de son mari. « Le nom de Robert me protège. C'est devenu un nom respectable. Si je ne m'appelais pas Badinter, j'aurais été encore davantage attaquée. » ■

LA DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

PAR NATALIA BALÉATO, directrice de la crèche Baby Loup

La découverte des Badinter fut d'abord intellectuelle. Réfugiée du Chili et arrivée en France en 1977, j'ai suivi avec intérêt les débats sur l'abolition de la peine de mort. Je découvre à cette occasion Elisabeth Badinter, ses livres et ses combats : la cause des femmes, la laïcité. Notre première rencontre date de 2007, aux Etats généraux de la femme organisés par le magazine *Elle*. Après quelques échanges, elle a conclu : « *Baby Loup, de manière pragmatique, vaut autant pour la cause des femmes que vingt ans de discours féministe.* » Cette phrase m'a marquée, car on a surtout cité notre combat pour la laïcité. Or, le travail que nous menons à Baby Loup est aussi une bataille pour l'autonomie des femmes, pour que les enfants aient accès à une égalité de chances et d'opportunités. C'est pour cela que notre structure accompagne en priorité des femmes seules travaillant en horaires décalés, la nuit, sur plannings variables. Ce sont ces valeurs qu'Elisabeth Badinter a reconnues en nous. L'association et moi-même sommes reconnaissantes du soutien qu'elle nous apporte. Lors des



Xavier de Torres / MaxPPP

polémiques autour de Baby Loup, il fut davantage visible, mais il a été en vérité sans faille de notre rencontre jusqu'à ce jour. Robert Badinter, même si je l'ai moins vu, m'a impressionnée par la simplicité de nos échanges. J'ai un grand respect et une profonde admiration pour ces deux figures, qui ont embrassé tant de combats. Et si justes ! ■ PROPOS RECUEILLIS PAR B.R.

LA DÉPÉNALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ

PAR JEAN-JACQUES AILLAGON, ancien ministre de la Culture

Citoyen et homosexuel, appartenant à une génération qui a encore subi la répression de l'homosexualité, j'ai beaucoup d'admiration et de reconnaissance pour Robert Badinter. L'abolition de la peine de mort, si importante, n'est pas sa seule contribution à l'évolution de la société française. Il a également défendu, par la loi du 4 août 1982, la dépénalisation de l'homosexualité. Si la Révolution française avait décriminalisé l'homosexualité, Vichy l'avait soumise à des lois infamantes. La IV^e et la V^e République naissante n'avaient pas remis en cause cette situation, même si

l'évolution des mœurs et des façons de penser la rendaient de moins en moins tolérable. A cet égard, il faut rendre hommage aux associations qui, dans les années 60-70, ont assumé la défense de la liberté, pour chacun, d'aimer selon son inclination. Lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1981, François Mitterrand avait pris l'engagement de rendre aux homosexuels une place digne dans la société. Un engagement tenu. Robert Badinter en a défendu la cause avec la

rigueur, l'intelligence et le talent qu'on lui connaît. Il a permis à la société française d'emprunter les chemins de la liberté, en substituant à une société normative et répressive la perspective d'une société ouverte, tolérante, respectueuse de l'égalité de tous. 1982 n'a pas clos le combat pour l'égalité des droits. Il y aura, par la suite, le Pacs et le mariage pour tous. Le combat pour l'égalité n'est jamais fini. C'est l'honneur de Robert Badinter d'y avoir pris une part éminente. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR B.R.



Bruno Bébert / Sipa